

Postulat Ambulances

Tout un chacun est bien conscient de l'importance pour une collectivité publique d'assurer la sécurité de ses concitoyens.

Aujourd'hui nous avons voté un crédit d'étude pour un futur Hôtel de police qui ajoute une étape à l'accomplissement d'un pôle sécuritaire dans la zone de Champ-Colin.

La commission ad hoc, comme elle le mentionne dans ses conclusions, ne remet pas en cause l'étude même d'un Hôtel de police.

Toutefois lorsqu'elle a souhaité voir comment avait été traité l'amendement accepté par ce conseil en 2016 lors du préavis N° 25 *l'hôtel de police - Mise en place d'un Centre d'intervention régional et construction d'un Hôtel de police permettant de regrouper police et pompiers à Champ-Colin - Demande d'un crédit de CHF 140'000.- TTC pour l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture suivi d'un avant-projet chiffré* qui consistait à lier l'octroi du crédit à l'intégration dans le projet des espaces et bâtiments nécessaires au service des ambulances, cela ne répondait pas aux attentes de la commission.

Pour reprendre des termes déjà évoqués, force est de constater que cet amendement n'a pas été entendu ou du moins écouté. Que le Préavis 101 ne donne pas plus d'explications. Et que les explications reçues en commission sur cette situation n'étaient pas convaincantes voire contradictoires.

Aujourd'hui une chose est sûre : le Conseil a marqué sa volonté d'intégrer de manière pérenne un service d'ambulances dans la zone de Champ-Colin. Le préavis 101 ne répondant pas à cette demande, mais des solutions, pour atteindre cet objectif, semblent exister ou peuvent être mises en place.

La tension financière qui règne actuellement ne nous permet décemment pas de prendre de décision à la légère. Ce qui inclut d'accorder un crédit de plus d'un demi-million sans que cela soit soumis à l'examen d'une commission.

En conclusion, pour que les choses soient faites, à notre sens, dans l'ordre, les membres de la Commission qui signent ce postulat demandent que :

La Municipalité étudie l'opportunité de trouver une solution pour qu'un service d'ambulance trouve sa place à proximité du pôle sécuritaire de Champ-Colin, ceci pour répondre à l'amendement voté par le conseil en 2016, tout en tenant compte des différentes remarques et propositions faites dans le cadre des commissions qui ont siégées pour les préavis concernant ladite zone.

Etant donné que le sujet a déjà été « trituré » par deux commissions, nous demandons le renvoi directement à la Municipalité.

Les membres de la commission 101 « Hôtel de Police et pôle sécuritaire – Demande d'un crédit d'études de CHF 1'047'000.- TTC. »

Mme Corinne Vioget Karadag
MM. Patrick Buchs
Stephane Delley
Jonas Donnet
Yves Gauthier-Jaques
Yves Felix
David Saugy

Nyon, le 28 novembre 2018